

COMPTE-RENDU

CONSEIL MUNICIPAL DU 8 Novembre 2023

Présents : Manuel ARRAGAIN, Christine BERGER, Sébastien FANI, Amaury FARGES, Estelle HIDALGO, Yvan JAYET DIT LARAFFE, Michèle LAMBERT, Thibault LEFEBVRE, Jacques PERRILLAT-BOITEUX, Aurélia TRUNFIO.
Excusée : Mélanie ZIZZO (Pouvoir à Sébastien FANI).

Concernant ce compte-rendu, Sébastien FANI demande une précision concernant le sujet du toilettage à venir des listes électorales : il est précisé qu'il s'agit de faire un travail de refonte en écrivant à un certain nombre d'électeurs repérés comme n'habitant plus et n'étant plus propriétaire dans la commune.

A la suite de cette précision, le compte-rendu est approuvé.

Michèle Lambert est désignée secrétaire de séance.

Le Maire propose de rajouter un point à l'ordre du jour : **Institution d'une indemnité d'astreinte déneigement pour l'agent technique pour la saison hivernale.** Les conseillers ne formulent pas d'objection à cet ajout.

Les membres du conseil ont rencontré en préambule de la réunion Arnaud Bourse, chargé de mission au Syndicat du Haut Rhône, qui a présenté les grandes lignes de la gestion de l'étang confiée par la Commune au Syndicat du Haut Rhône par le biais de la signature d'une O.R.E. (obligation réelle environnementale).

1- Décision modificative budget communal n°3

Le Maire précise qu'il s'agit de corriger une erreur matérielle.

Une décision modificative avait été prise lors du conseil de septembre afin de transférer les dépenses faites sur le chapitre 20 (études) sur le chapitre 21 (travaux) dans la mesure où les travaux étaient réalisés ou en cours :

* Section d'investissement =
* Dépenses
* Art. 2116 (Chapitre 041) = + 9567.5 €
* Art. 2152 (Chapitre 041) = + 7151.33 €
* Recettes
* Art. 203 (Chapitre 041) = +16 718.83 €

Or, dans le flux informatique envoyé à la trésorerie, les bons comptes ont été renseignés mais pas sur un chapitre d'ordre. La trésorerie principale d'Aix les Bains a indiqué qu'il était préférable et plus transparent de proposer une nouvelle décision modificative au conseil pour « effacer » la décision incorrecte transmise et alimenter les bons comptes.

Ainsi, il est proposé la décision modificative suivante :

Dépense d'investissement

- Compte 203 (chapitre 20) : +16 718.83 €
- Compte 2116 (chapitre 21) : - 9 567.50 €
- Compte 2152 (chapitre 21) : - 7 151.33 €
- Compte 2116 (chapitre 041) : + 9 567.50 €
- Compte 2152 (chapitre 041) : + 7 151.33 €

Recette d'investissement :

Compte 203 (chapitre 041) : +16 718.83 €

Après en avoir délibéré, le Conseil approuve à l'unanimité d'adopter la décision modificative n°3 comme présenté ci-dessus.

2- Cotation des demandes de logement social suite à la délibération de Grand Lac

L'agglomération Grand Lac a délibéré en conseil communautaire pour établir, conformément à la loi, un système de cotation des demandes de logement social.

L'ensemble des communes de l'agglomération doivent à leur tour se prononcer sur la grille adoptée par le conseil communautaire.

Le courrier de l'agglomération demandant officiellement à la commune de délibérer n'ayant pas encore été reçu en mairie, ce point est reporté au prochain conseil, et la délibération est retirée.

3- Tarifs de la salle des fêtes

Il est rappelé en préambule que la salle des fêtes doit faire l'objet de beaucoup de petits travaux d'entretien et qu'il sera nécessaire de poursuivre des investissements pour la maintenir en bon état de fonctionnement. Par ailleurs, la hausse des prix de l'énergie impacte les frais de fonctionnement en période hivernale.

Par ailleurs, il est rappelé la volonté de l'équipe municipale depuis des années de maintenir un tarif plus attractif pour les habitants des Vions. Il est proposé de revoir les tarifs de la salle pour l'année 2024, sur la base suivante :

- Hausse de tous les tarifs de 30 € en période hivernale,
- Hausse supplémentaire de 50 € pour tous les tarifs extérieurs au week-end (été comme hiver), et de 25 € pour les tarifs journée,
- Gratuité pour les associations communales ou à vocation intercommunale pour 2 manifestations (été comme hiver), les locations suivantes seront facturées 50 € en été et 80 € en hiver par location.
- Gratuité pour les associations utilisant la salle pour des pratiques d'activité régulières sans utilisation du chauffage et de la cuisine.

La grille de tarifs sera mise en jour selon ces principes, et intégrée à la délibération.

Après en avoir délibéré, le Conseil adopte à l'unanimité les tarifs 2024 pour la salle des fêtes sur la base des évolutions proposées ci-dessus.

4- Indemnité d'astreinte déneigement pour l'agent technique

Le Maire rappelle que le déneigement peut être assuré bénévolement par des membres du conseil.

Ainsi, lors de la dernière saison hivernale, en l'absence d'agent technique, Amaury Farges avait assuré cette mission. Ce fonctionnement peut être maintenu quand cela est possible.

Mais il est également envisagé, en cas de besoin et d'indisponibilité des élus en mesure de conduire l'engin de déneigement, de faire appel à l'agent technique communal.

Il convient dès lors de prévoir la possibilité de verser à l'agent une indemnité d'astreinte conformément aux règles de la fonction publique territoriale. Cette indemnité sera versée selon la grille fixée par décret soit :

Semaine complète = 159.20 €

Nuit = 10.75 €

Samedi ou récupération = 37.40 €

Dimanche ou Jour férié = 46.55 €

Week-end (du vendredi soir au lundi matin) = 116.20 €

Après en avoir délibéré, le Conseil adopte à l'unanimité l'instauration de l'indemnité d'astreinte pour l'agent technique communal.

Retour sur commissions communales et intercommunales :

Aurélia Trunfio revient sur la commission finances de Grand Lac à laquelle elle a remplacé Jacques Perrillat-Boiteux.

Syndicat intercommunal de Chautagne :

Michèle Lambert rappelle le lancement du dispositif Microfolies. Ce grand projet culturel porté par le syndicat intercommunal sera l'occasion de proposer en Chautagne la découverte d'œuvres par le biais d'outils numériques, avec une médiatrice présente sur le territoire tout au long de l'année.

Le dispositif sera accueilli à Vions sur 6 semaines du 29 février au 6 Avril.

Elle informe également le conseil de la reconduction du conseil intercommunal jeunes. Une réunion sera très prochainement organisée par le syndicat intercommunal.

Des jeunes ont déjà fait part de leur intérêt pour rester dans le dispositif ou pour l'intégrer.

Bilan de la 1ere permanence élus du 4 Novembre (assurée par Manuel Arragain et Michèle Lambert) :

1 seule visite en présentiel et 1 question écrite posée.

Il est nécessaire de faire vivre le dispositif avant d'en évaluer la pertinence.

Mais il semble opportun de pouvoir dès le printemps proposer des rencontres avec les habitants par hameau.

Cérémonie du 11 novembre

Pour rappel elle aura lieu à 11h au Monument aux Morts.

RdV pour les conseillers à 10h en mairie.

Invitation envoyée aux enfants de l'école et affichage réalisé dans les panneaux communaux.

Goûter intergénérationnel

Les invitations seront prochainement envoyées aux personnes âgées de 70 ans et plus, ainsi qu'aux enfants scolarisés en maternelle et en primaire.

Réunion préparatoire jeudi 30/11 en mairie à 18h30

NB : entre la réunion du conseil et la finalisation du présent compte-rendu, cette réunion a été décalée au mardi 28/11 à 18h30.

Courrier du Président de la Région AURA concernant le « Zéro artificialisation net »

Le Président de la Région Auvergne Rhône Alpes a adressé un courrier à tous les maires de la région pour leur demander de s'associer à sa démarche de refus du dispositif issu de la Loi Climat et Résilience. Le Maire indique qu'il ne souhaite pas donner suite à ce courrier.

Point Travaux

- **Cimetière** : travaux pratiquement achevés avec l'édification du préau.

Il reste à réaliser les plantations (prévues dans le cadre du marché de travaux) et la réfection du portail (qui sera réalisée en interne).

- **Eglise** : Contact pris avec les services du département pour traiter la problématique de fuite dans la toiture du clocher. Sujet à traiter rapidement.

- **Travaux route** : nombreux jours perdus du fait des intempéries. Quelques adaptations sont à prévoir dans le projet. Un point sera fait avec le maître d'œuvre sur la possibilité d'inclure au moins sur certains secteurs un marquage axial (pour l'instant non validé par les services du département qui préconisent l'absence de

marquage axial dans les traversées d'agglomération). Constat de comportements dangereux de certains automobilistes à proximité du chantier.

Quelques plaintes de riverains ont été reçues en raison des désagréments liés au chantier à proximité de leurs habitations. Les équipes présentes sur le chantier et la municipalité feront le maximum pour prévenir les riverains des perturbations, d'autre part, les équipes de terrain veillent à limiter au maximum l'impact sur les riverains.

Acquisition de la parcelle B 618 (Chemin Bonetti)

Suite à la rencontre du maire et des adjointes avec Mesdames AEGERTER, le Maire précise qu'il leur a proposé d'acquérir cette parcelle pour un montant de 600 € pour 1480 m².

Les frais de notaire seront pris en charge par la commune, avec si possible partage des frais avec les personnes qui se porteront acquéreurs des autres parcelles appartenant à cette famille.

Si cette proposition est acceptée par les propriétaires du terrain, elle devra faire l'objet d'une délibération du conseil municipal.

Proposition d'acquisition d'une partie de la parcelle A 405 (Mollard Dessus)

Le Maire précise que cette parcelle fait actuellement l'objet d'un compromis de vente portant principalement sur une maison d'habitation située de l'autre côté de la route. Etant située en zone Nj du PLUi, elle n'est pas directement en zone concernée par le droit de préemption urbain, mais du fait de la présence de la maison en zone U, le notaire chargé de la vente a adressé à la commune une déclaration d'intention d'aliéner.

Le Maire a fait part de l'intérêt de la commune pour la parcelle A 405 afin de trouver une solution pour le déploiement d'un point de ramassage des déchets dans le hameau du Mollard Dessus.

Toutefois, il est précisé que la préemption ne peut porter sur l'ensemble d'un bien immobilier, et d'autre part, que la parcelle A 405 présente un intérêt fort pour les acheteurs qui n'ont pas d'autre possibilité de parking sur la propriété.

Le Maire explique que la démarche entamée n'a aucunement pour objectif de mettre en péril la vente de cette maison et que la commune n'a pas vocation à préempter l'ensemble du bien.

Dans ces conditions, il a fait savoir aux uns et aux autres que la commune comptait renoncer à préempter ce bien mais qu'elle souhaitait établir très rapidement un contact avec l'acheteur pour voir si une partie de la parcelle pouvait être cédée à la commune pour son projet.

Associations communales

Deux associations communales ont changé de bureau depuis la rentrée de septembre.

Le Sou des Ecoles de Chanaz – Vions est désormais présidé par Grégory Farges-Besserer, et le comité des fêtes par Alberto de Castro, avec pour les deux associations de nouveaux projets pour cette année.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h20. Prochaine réunion : Mercredi 20 Décembre à 19h (réunion en préambule à 18h avec l'accueil des conseillers départementaux).

Le Maire

Manuel ARRAGAIN



La secrétaire de séance

Michèle LAMBERT

